

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département de la LOZERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

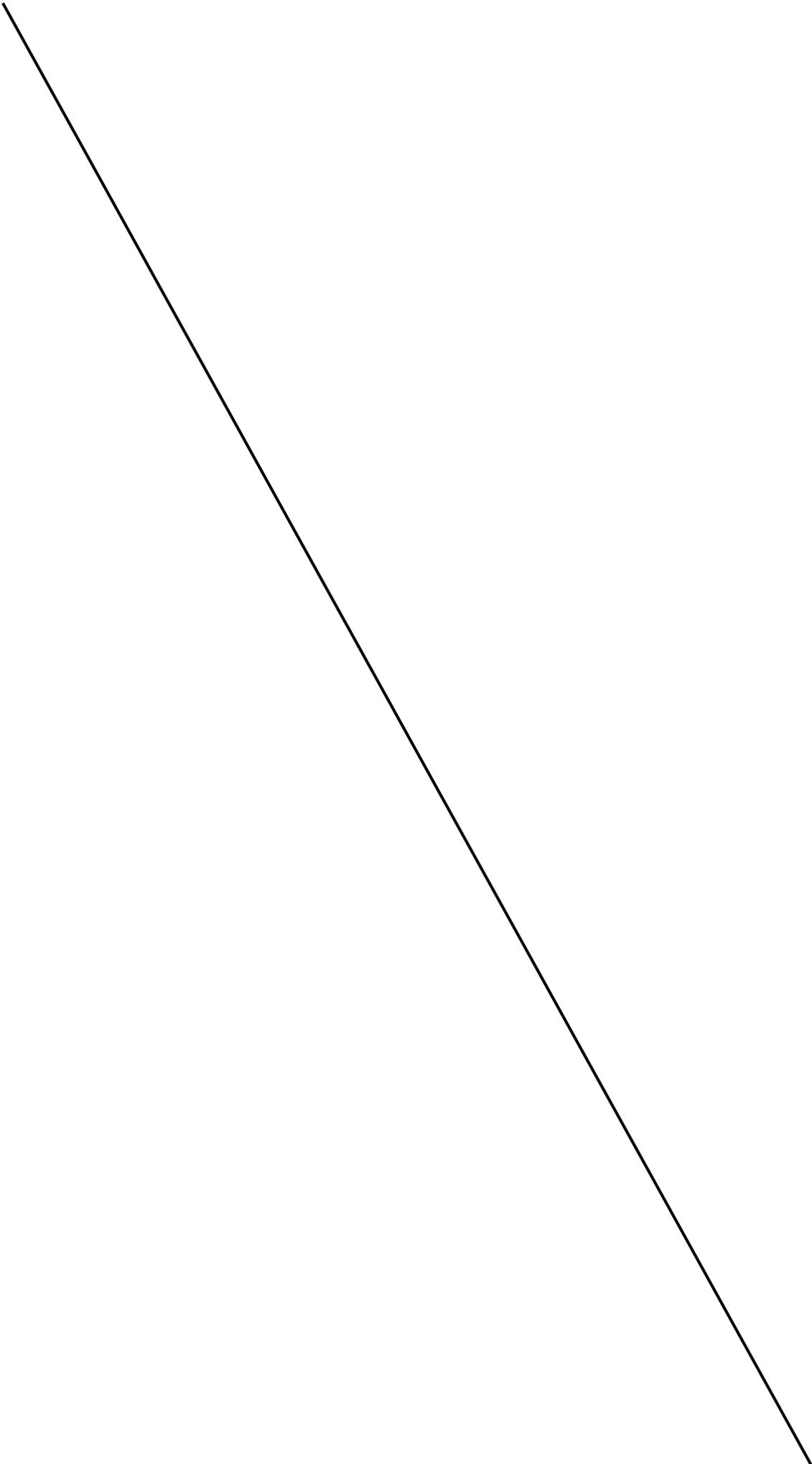
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE

en mairie – 48220 ST MAURICE DE VENTALON

-----  
**Séance du 23 FEVRIER 2011**

## **ORDRE DU JOUR**

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 23 février 2011,
- Vote des quatre taxes
- Vote des budgets primitifs
- Point sur les projets en cours
- Questions diverses



**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers	
en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

**Séance du mercredi 23 février 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Vote du compte administratif 2010 : budget annexe logement social Odier**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU délibérant sur le compte administratif du budget annexe logement social Odier de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de l'exercice 2010, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37 726.25		1 637.28		39 363.53	
Opérations de l'exercice	6 952.36	52 383.25	772.82	0.00	7 725.18	52 383.25
<b>TOTAL</b>	<b>44 678.61</b>	<b>52 383.25</b>	<b>2 410.10</b>	<b>0.00</b>	<b>47 088.71</b>	<b>52 383.25</b>
Résultat de clôture		<b>7 704.64</b>	<b>2 410.10</b>			<b>5 294.54</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00		
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>7 704.64</b>	<b>2 410.10</b>			<b>5 294.54</b>

Le conseil communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

**Séance du mercredi 23 février 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Vote du compte administratif 2010 : budget général**

**Le Conseil Communautaire** réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU délibérant sur le compte administratif du budget général de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de l'exercice 2010, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 316.96		76 177.38		90 494.34
Opérations de l'exercice	51 461.07	131 913.33	257 237.60	215 474.77	308 698.67	347 388.10
<b>TOTAL</b>	51 461.07	146 230.29	257 237.60	291 652.15	308 698.67	437 882.44
Résultat de clôture		<b>94 769.22</b>		<b>34 414.55</b>		<b>129 183.77</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00		
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>94 769.22</b>		<b>34 414.55</b>		<b>129 183.77</b>

Le conseil communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

Séance du mercredi 23 février 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : approbation du compte de gestion 2010 : budget annexe logement social Odier**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU

Après s'être fait présenter le budget **LOGEMENT SOCIAL ODIER DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE 2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2010**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010**, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

**Séance du mercredi 23 février 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : approbation du compte de gestion 2010 : budget général**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MATHIEU

Après s'être fait présenter le budget **GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE 2010** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2010**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010**, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

**Séance du mercredi 23 février 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : réhabilitation du Presbytère du Pont de Montvert**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un compromis de vente a été signé entre l'association diocésaine de Mende et la communauté de communes le 15 février dernier.

Monsieur le Président présente au Conseil le projet de réhabilitation qui a été établi ainsi que le plan financier de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Approuve le projet de** réhabilitation de ce bâtiment en une salle des associations (ou deux) et deux logements sociaux.

**Approuve** le plan financier tel que présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
ACQUISITION DU BATI	105 000,00 €	REGION	107 400.00 €	30
Frais notariés	3 000.00 €	DEPARTEMENT	53 700.00 €	15
Travaux partie logements	197 353.00 €	ETAT	100 000 €	27.93
Travaux partie salle des associations	52 647.00 €	Gal Pays Cévennes	17 900 €	5
		Auto financement	79 000 €	22.07
<b>Total</b>	<b>358 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>358 000.00 €</b>	<b>100</b>

**SOLLICITE** les aides ci-dessus auprès des différents financeurs

**CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	10
ayant pris part à la délibération :	10

**Séance du mercredi 23 février 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois février à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** aucun

**Absents excusés :**

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon)

Monsieur Jean-Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Projet de développement d'un site touristique au « Pré du Moulin » sur la commune de Fraissinet de Lozère**

Jean-Pierre ALLIER, Maire de la commune de Fraissinet de Lozère présente au conseil communautaire le projet d'aménagement touristique du « Pré du Moulin » qui consiste à créer un ensemble de gîtes de vacances, d'espaces ludiques et de détente pouvant accueillir des résidents secondaires mais aussi permanents. Ce projet comprend trois phases :

- 1- Etudes et construction de 6 à 8 logements,
- 2- L'aménagement de la rive
- 3- Logements et équipements

Une première étude a été réalisée par l'Agence de développement Myriapolis.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de porter financièrement ce projet dans le cadre des compétences de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTEAIRE après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents **est favorable** à ce que la communauté de communes porte les phases 1 et 2 du projet à savoir :

- 1- Les études préliminaires et les études projet, les travaux de construction de 6 à 8 logements
- 2- L'aménagement de la rive

Les deux phases sont estimées à 383 000 € HT

**Sollicite** les aides financières auprès des divers financeurs : l'Etat, la Région le Département et les fonds européens.

**Charge** Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi à son budget 2011 les crédits nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le 23/02/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.